MORBIHAN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département s'engage aux côtés des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et de leurs aidants

Vannes, le 13 novembre 2026

Ce vendredi 13 novembre, David LAPPARTIENT, Président du Département, signe la charte "Département-aidants Alzheimer" aux côtés de l'association France Alzheimer. Cette signature vient renforcer l'engagement de la collectivité auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leurs proches, qui jouent un rôle essentiel à leurs côtés.

Mieux accompagner les personnes malades et leurs proches

Depuis 2022, l'association France Alzheimer propose aux départements et aux communes de signer une charte d'engagements pour mieux reconnaître la place des personnes touchées par la maladie et leurs aidants. Ce document a pour ambition d'encourager les initiatives qui améliorent l'accès à l'information et sensibilisent le public à la maladie. Plus largement, il vise à soutenir les actions qui facilitent le quotidien des personnes malades et de leurs aidants.

Dans le Morbihan, plusieurs dizaines de communes ont déjà signé la charte. Le Département souhaite également poursuivre les efforts engagés avec les acteurs locaux et continuer de mener des actions auprès des familles.

Des solutions concrètes proposées en Morbihan

Le Département soutient déjà plusieurs dispositifs destinés à accompagner les personnes malades et leurs proches. Les cinq Espaces Autonomie Santé (EAS) du territoire proposent notamment des informations et un appui dédié aux familles pour les aider à trouver des moyens adaptés à leur situation. Ils peuvent, par exemple, orienter les aidants vers une plateforme de répit à proximité de leur domicile ou les personnes présentant des troubles évocateurs de la maladie vers des professionnels de santé recommandés.

Les familles peuvent également retrouver des ressources sur le site aidants.morbihan.fr. La commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) finance des actions collectives à destination des aidants, afin de les informer et de les accompagner dans leurs démarches.
Cette année, elle apporte un soutien financier à la journée départementale des aidants, organisée par les plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) du Morbihan, qui se tient ce vendredi 13 novembre à Baud, avec la participation de France Alzheimer.

La commission a également financé une ludothèque adaptée à la perte d'autonomie, permettant aux aidants de découvrir des jeux pour partager des moments de complicité avec leurs proches.

Enfin, le Département encourage le développement des domiciles partagés, qui offrent un cadre de vie adapté et à taille humaine aux personnes âgées désorientées, notamment atteintes de la maladie d'Alzheimer. Ces logements accueillent jusqu'à huit habitants et proposent un accompagnement 24 h/24. Dans le cadre du dispositif d'habitat inclusif, le Département finance, à hauteur de 50 %, l'aide à la vie partagée, soit 1 250 € par habitant et par an. Cette contribution permet notamment de couvrir l'animation du projet de vie partagée.

À travers cet engagement, le Département entend poursuivre son action pour que les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et leurs proches puissent être mieux informés, accompagnés et soutenus au quotidien.

Contact presse
Sarah LE BORGNE
sarah.leborgne@morbihan.fr
02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60